

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES ACADEMICUS

5 JUIN 1924

SÉANCE DE DISTRIBUTION
DES PRIX DE CONCOURS

RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS



GENÈVE
IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1924



RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1923-1924

PAR

M. le professeur Rodolphe WEBER



La préoccupation première, mais non la plus importante, du recteur sortant de charge est d'établir s'il laisse à son successeur l'Université sur le chemin de la progression quant au nombre des étudiants.

A cet égard, diverses constatations heureuses sont à faire. Les élèves nous reviennent plus nombreux que durant les années précédentes. Bien que le semestre d'été soit toujours moins fréquenté que celui d'hiver, nous dépassons déjà ce dernier et il est probable que notre statistique s'améliorera encore. Ce sont plus particulièrement les immatriculations qui présentent une augmentation réjouissante: elles furent de 114 l'été dernier, elles atteignent le chiffre de 164 pour celui-ci. Les Confédérés nous témoignent leur attachement en participant de plus en plus nombreux à notre enseignement.

En parlant de la Faculté de Droit, j'aurai l'occasion de porter à votre connaissance que nos rapports anciens avec l'Allemagne reprennent vie; Polonais et Lithuaniens ont retrouvé le chemin de Genève; des relations paraissent même s'établir d'une façon plus suivie avec les Etats-Unis d'Amérique.

L'Université, qui est en quelque sorte le cœur de Genève, n'aura donc souffert que d'une anémie tout à fait transitoire; son pouls reprend de la vigueur et tout permet de lui faire un bon pronostic pour l'hiver prochain.

Le succès des cours de vacances s'est affirmé à nouveau par une augmentation de 50 du nombre des participants. Il y en eut 160. Les conférences d'ordre international, qui suscitent toujours un si grand intérêt, ont été très appréciées. L'Université qui n'a jamais fait en vain appel à MM. les conférenciers leur exprime aujourd'hui sa vive gratitude. Grâce à leur savante collaboration, un programme extrêmement varié et absolument *up to date* a pu être établi pour les cours de vacances.

* * *

PROFESSEURS

Dans la composition du Bureau du Sénat est survenue une modification. M. le professeur Paul Moriaud, que ses fonctions de président du Tribunal arbitral germano-belge empêchaient d'assister régulièrement aux séances, a donné sa démission comme vice-recteur. Il prévoyait, en effet, qu'il lui serait impossible d'assumer le rectorat. C'est avec regret que le Bureau s'est séparé de M. Moriaud, collègue dont la longue expérience de doyen lui était fort utile et dont l'avis judicieux était toujours écouté attentivement.

M. Georges Werner a été appelé au vice-rectorat et M. Borgeaud a bien voulu se charger du décanat de la Faculté de Droit.

Le titre, bien mérité, de professeur honoraire a été conféré à M. le professeur Albert Mayor.

La situation de M. le professeur Kummer a été enfin réglée; nous extrayons de l'accord intervenu les passages suivants:

« Les deux commissions successivement nommées par le Conseil d'Etat ont estimé que les accusations portées contre M. le professeur Kummer étaient tendancieuses et non justifiées et qu'il devait être déchargé de tous les reproches concernant son service de chirurgien en chef de l'Hôpital cantonal et de professeur de clinique chirurgicale à l'Université.

« Le Conseil d'Etat a rétabli M. le professeur Kummer dans ses fonctions dès le 25 septembre 1922, sans conditions ni réserves, lui donnant ainsi entière satisfaction quant aux reproches et accusations formulés contre lui.

« Il constate que M. Kummer est sorti à son honneur de la campagne dirigée contre lui et a repris ses fonctions dans des conditions respectant entièrement sa dignité et ses droits. »

En félicitant notre collègue, nous ne manquerons pas de relever que de telles menées font un tort énorme à notre Université; elles sont de nature à détourner les élèves de l'un des enseignements les plus importants de la Faculté de Médecine.

M. Max Reinhardt, professeur extraordinaire de géologie du pétrole depuis peu de temps seulement, a été nommé professeur ordinaire de géologie à l'Université de Bâle. Tout en le complimentant sur cet avancement rapide, nous regrettons d'avoir perdu un collaborateur dont l'avenir promet d'être brillant.

M. Bernard Bouvier, professeur de littérature française, a manifesté le désir de renoncer à l'enseignement, pour se vouer à l'achèvement de travaux qui lui sont chers et auxquels il a déjà consacré une grande activité. Les démarches entreprises par le recteur, le doyen de la Faculté des Lettres et plusieurs collègues n'ont malheureusement pas été efficaces. M. Bernard Bouvier, après mûre réflexion, a maintenu sa décision. Cependant, il

nous a fait la concession de continuer à s'occuper du Séminaire de français, qui est sa création.

M. Bouvier, nous le savons, restera le grand ami de l'Université, sur lequel elle pourra toujours compter; son aide, par ses publications et ses missions à l'étranger, lui sera toujours assurée. Et comment pourrait-il en être autrement de la part d'un homme qui s'est dévoué à un tel point au développement de notre Haute Ecole et qui, dans un voyage tout récent, a largement contribué à la faire connaître au dehors ?

Je suis heureux de pouvoir rappeler les mérites de M. Bouvier en cette Aula où il a lui-même occupé brillamment la place de recteur et lui dire combien l'Université lui est reconnaissante.

Pour l'expiration de sa 25^{me} année de service, le Dr Rod. Weber a résigné ses fonctions de professeur de psychiatrie et de directeur de l'asile des aliénés, estimant qu'il y avait avantage à confier cette charge à une force plus jeune. Le recteur n'accorderait pas une ligne de plus à cette démission si elle n'avait pas fait surgir une proposition tout à fait inattendue: celle de la séparation des deux fonctions, qui n'est point du tout dénuée d'intérêt pour l'Université. Peu de personnes seulement connaissent la vie intérieure d'un asile-clinique. Les questions de mobilier, de vaisselle, d'éclairage, de travail, etc., tout y est d'ordre médical; d'autre part, seul le médecin qui partage la vie de ses malades, connaît les particularités de leur caractère, les origines de leurs idées délirantes, est en situation de présenter aux étudiants des études cliniques portant le cachet de la réalité. Et comment un professeur n'ayant pas de malades à soigner pourrait-il étendre son savoir ?

L'Université, et plus particulièrement la Faculté de Médecine, doivent donc combattre de toutes leurs forces le projet de séparation. Il ne peut que nuire à l'enseignement et au traitement des malades.

Laissons à celui qui porte la lourde responsabilité de la direction d'une maison de santé la joie de l'enseignement et le réconfort de relations suivies avec la jeunesse universitaire.

Récemment est décédé M. Georges Fazy, ancien professeur à la Faculté de Droit. Appelé tard seulement à enseigner, il avait su gagner la faveur de ses auditeurs par ses exposés clairs et précis.

Une perte très douloureuse a été infligée à notre Haute Ecole par le décès de M. Lucien Gautier, professeur honoraire à la Faculté de théologie. Nous ne saurions rendre hommage à sa mémoire de façon plus éloquente qu'en donnant connaissance de ce que nous écrivit l'Université de Glasgow:

« La Faculté de théologie de Glasgow a adopté à l'unanimité la résolution suivante, après qu'elle eut appris la mort de votre professeur honoraire, M. Lucien Gautier.

En 1908, Glasgow lui a conféré le titre de docteur en théologie. C'est lui qui a posé la première pierre du Monument de la Réformation, en qualité de président d'une association mondiale, dont il resta la personnalité la plus marquante.

Comme savant, son intérêt se concentra sur l'étude de l'Ancien Testament. Une nouvelle édition de son ouvrage — *Introduction à l'Ancien Testament* — a paru en 1914 et prend rang parmi les chefs-d'œuvre de l'esprit critique moderne.

Mais il mit les splendides qualités de sa nature au service de nombreuses et importantes causes.

L'impression produite à Glasgow par sa personnalité — lorsqu'il y vint recevoir le titre de docteur en théologie — reste inoubliable. »

Nous avons perdu trois de nos gradués *honoris causa*; MM. Wilson, ancien président des Etats-Unis d'Amérique; Francis Chaponnière; Lucien de la Rive.

M. Lucien de la Rive, bien connu dans le monde des physiciens, avait encore répondu, peu de temps avant son décès, à la lettre de félicitations que l'Université lui avait adressée à l'occasion de son 90^{me} anniversaire.

M. le Dr Robert Guex a été nommé professeur extraordinaire de Droit commercial.

A l'enseignement de M. Albert Richard, professeur de Droit civil suisse a été joint celui du Code des obligations.

La chaire extraordinaire de M. Bernard Wiki (exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments) a été transformée en un ordinariat, par l'adjonction de la thérapeutique.

Les mandats des professeurs extraordinaires: M^{lle} Lina Stern, chimie physiologique et Waldemar Deonna, archéologie classique et orientale, ont été renouvelés.

* * *

RELATIONS EXTÉRIEURES

Sans parler des nombreuses conférences faites en Suisse et à l'étranger par les professeurs et qui sont mentionnées ailleurs, l'Université a été représentée à divers congrès et cérémonies dont voici la liste:

En juin, par le Recteur et M. Victor Martin à la Conférence des Recteurs suisses à Zurich. En juillet, par M. Bernard Bouvier à la réunion de la Commission de coopération intellectuelle, à Genève. En août, par le Recteur au service commémoratif du 1^{er} août, à la cathédrale de St-Pierre; par M. Cristiani au congrès de l'Association des gynécologues, qui avait lieu à Genève; par M. Victor Martin à St-Pierre, au service à l'occasion de l'ouverture de la quatrième session de l'assemblée de la Société des Nations. En octobre, par M. Ernest Rochat à la réception organisée chez M. Lucien Gautier en l'honneur de la Conférence des étudiants chrétiens, et par MM. Ernest Rochat et Paul Oltramare à Paris, au Congrès de l'Histoire des religions. En novembre, par M. Breitenstein au cinquantenaire de la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel. En décembre, par le Recteur à Saint-Pierre, aux services commémoratifs de l'Escalade et de la Restauration et par

M. Georges Werner au banquet d'Escalade de la Société de Zofingue. En février 1924, par M. Georges Werner à Berne, à l'assemblée de l'Association nationale des universitaires suisses. En mars, par MM. Edouard Claparède et Oscar Beuttner aux cérémonies du 700^{me} anniversaire de la fondation de l'Université de Naples. Ce même mois, par le Recteur aux fêtes du centenaire de la Société de Belles-Lettres de Genève. Enfin, en juin, par M. Léon-W. Collet à Lausanne, aux jeux sportifs universitaires.

D'autre part, des lettres de félicitations et des vœux ont été envoyés à l'Université américaine de Beyrouth, à l'occasion de l'installation de son président; à l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres de Cracovie, à l'occasion du 50^{me} anniversaire de sa fondation; à l'Université de Washington, à l'occasion de l'installation de son président; à Madame Curie, à Paris, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la découverte du radium; au président du Congrès de l'Université libre de Pologne, à Varsovie, et enfin à MM. les professeurs J.-L. Reverdin et Edouard Naville, ainsi qu'à M. le professeur Monakow et à M. Lucien de la Rive, tous deux docteurs *honoris causa* de notre Université, à l'occasion de divers anniversaires.

Certains de nos professeurs ont reçu des distinctions honorifiques. Ce sont MM. Raoul Gautier (membre honoraire de l'Académie des Sciences de Washington), Léon-W. Collet (membre correspondant de la Société de géologie de Londres, et de la Société royale de Géographie de Londres), Amé Pictet (docteur *honoris causa* de l'Université de Cambridge), Paul Moriaud (docteur *honoris causa* de l'Université de Strasbourg), Francis De Crue (membre correspondant de l'Institut de France, Académie des Sciences morales et politiques).

Une série de conférences très goûtées et acclamées ont eu lieu en cette Aula. Nous les devons à des savants étrangers qui ont eu la grande amabilité de nous faire

participer à leurs travaux. Que tous ces Messieurs veuillent agréer l'expression de notre reconnaissance.

* * *

DONS

La famille de Ph. A. Guye et un Comité d'anciens élèves de ce regretté professeur ont remis son buste à l'Université.

Cette cérémonie nous a fait réaliser à nouveau quel travailleur précieux par sa grande intelligence, quel collègue exemplaire par son caractère nous avons perdu. Nous le savions; mais des savants de réputation universelle venus pour cette circonstance nous l'ont fait sentir encore plus.

M^{me} Bourdillon-l'Huillier a fait don de la photographie d'un portrait de Simon l'Huillier, professeur de mathématiques, de 1795 à 1813 et recteur de l'Académie en 1798.

Des publications ayant trait à l'œuvre de Pascal ont été données par M. le consul de France.

Et un jour arriva du Congo une grande caisse au contenu mystérieux. On y trouva divers crânes (éléphant, carnassier, singe, etc.) des résines, etc. Un ancien élève, M. le Dr Reznik, actuellement médecin au Congo, a tenu à manifester ainsi sa reconnaissance envers l'*alma mater*. Et je m'en voudrais de passer sous silence l'appui si précieux que la Société Académique apporte constamment à l'Université en offrant aux professeurs et aux Facultés, instruments ou collections.

Au nom de l'Université, le recteur a exprimé sa très vive gratitude à tous les généreux donateurs.

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU SÉNAT

Lorsqu'éclata la crise financière, au cours de l'année dernière, les professeurs estimant nécessaire de donner l'exemple de la bonne volonté et de la compréhension de la situation, acceptèrent les premiers un prélèvement sur leur traitement.

Par contre, une diminution des crédits de laboratoire et de bibliothèque saboterait les recherches des maîtres et des élèves, et les priverait de livres et de périodiques, instruments indispensables de travail.

La suppression de la somme allouée à l'enseignement de l'arabe a causé un vif émoi. S'il est exact que durant certains semestres, ces leçons n'ont compté que peu d'étudiants, il est d'autre part certain qu'elles furent toujours éminemment bien données. La valeur d'un cours ne saurait être taxée d'après le nombre des auditeurs: elle est déterminée uniquement par les qualités scientifiques du maître. Qui oserait mettre en doute celles de M. Montet ? Nous le remercions d'avoir persévéré malgré tout et d'être resté fidèle à l'Université.

Les Hautes Ecoles — pour mériter ce nom — se doivent de maintenir ces enseignements très spéciaux. L'Université — toujours débitrice de la Société académique — lui est une fois de plus reconnaissante d'avoir bien voulu — provisoirement du moins — subvenir aux frais du cours d'arabe.

De même, la chaire d'archéologie, dont M. Deonna est titulaire, s'est trouvée menacée déjà après peu d'années d'existence. Pourtant ici, la mesure ne pouvait être justifiée par le petit nombre d'élèves. Fort heureusement, une entente intervint et nous adressons nos remerciements à notre collègue pour le sacrifice auquel il a consenti.

Dorénavant, une commission universitaire organisera les conférences publiques de l'Aula, avec l'approbation du Département de l'Instruction publique, qui met dans ce but une modique somme à sa disposition. Cette somme sera destinée avant tout à indemniser les conférenciers

venant du dehors; Genève ne manquera certainement pas de savants disposés à s'acquitter de pareille tâche à titre gracieux.

En outre, il serait indiqué d'étudier l'institution de leçons données « publique » c'est-à-dire sans aucune rétribution de la part des auditeurs. Nous ne ferions en cela que suivre l'exemple des universités suisses, qui démontrent ainsi pratiquement leur utilité et se font connaître à la population.

Celui qui douterait encore de l'importance d'une bibliothèque pour l'enseignement et plus encore pour les recherches sera mieux renseigné quand il saura que l'Université de Tokio, ravagée par les tremblements de terre et les incendies qui y succédèrent, nous a demandé aide pour reconstituer son avoir en livres. Nous l'avons promise très volontiers, mais que faire si nous-mêmes ne disposons plus des crédits nécessaires pour être à jour dans les domaines des diverses Facultés ?

Sollicités de formuler une opinion sur la réforme éventuelle du calendrier, nous nous sommes adressés à MM. les professeurs d'histoire et d'astronomie nous entourant en outre de renseignements dus à des savants qui ne sont pas attachés à l'Université. De l'avis de tous, il n'y a pas lieu d'entreprendre des modifications fondamentales. La seule proposition dont la réalisation ait été déclarée désirable, est la stabilisation du dimanche de Pâques.

Il est fort regrettable que la question du logement du concierge attende toujours encore une solution acceptable au point de vue hygiénique. Ici encore l'état de nos finances intervient de façon déplorable.

Il est arrivé fréquemment que d'anciens élèves, débiteurs de l'Université, se sont plaints de ce que ne disposant pas de leurs diplômes, il leur était matériellement impossible de se faire une situation et de nous rembourser. Cependant, en cas de demande, le Secrétariat avait toujours certifié que M. X. avait terminé ses études et passé ses examens avec succès. Cette attestation ne satisfait pas les requérants et les doléances continuèrent. Avec l'assentiment du Département, le Sénat décida

donc de délivrer les diplômes contre paiement du 50% de l'arriéré et engagement de régler le reste à échéances fixées. Plusieurs de nos gradués ont usé de cette facilité — qui n'est pas un droit — et en ont témoigné déjà leur reconnaissance. Inutile de dire que chaque cas est soumis à un contrôle.

Pour favoriser la venue à Genève d'étudiants étrangers, il a été décidé également que les boursiers de pays à change fortement déprécié pourraient régler les finances de cours en monnaie de leur pays à sa valeur nominale. Les frais de laboratoire et de graduation sont exceptés de cette mesure. Il a fallu la limiter aux boursiers, afin d'en éviter un emploi abusif.

Par décision du Grand Conseil la taxe à payer par les auditeurs pour chaque heure semestrielle a été portée à 10 fr. Il reste à voir si cette imposition nouvelle aura pour conséquence une augmentation des recettes.

L'Université a été sollicitée de prendre position en faveur de personnes qui y avaient acquis des grades dont il n'était pas tenu compte au moment où il s'agissait de repourvoir tel ou tel poste. Nous avons répondu que le Bureau du Sénat appuierait volontiers auprès du Département de l'Instruction publique la demande, qui lui était annoncée mais que, afin d'éviter de tomber dans l'exagération, il proposait la formule suivante : « Lorsque les aptitudes des candidats à un poste dans l'enseignement secondaire pourront être considérées comme égales, la préférence devra être accordée au candidat qui possède le grade universitaire le plus élevé ».

Le Bureau du Sénat a pu intervenir avec succès en faveur de l'Institut J.-J. Rousseau dont la subvention — menacée par la disette pécuniaire — fut heureusement maintenue.

Dès maintenant, le certificat littéraire de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève donnera droit à l'immatriculation à la Faculté des Sciences économiques et sociales.

FACULTÉS

Des rapports qui m'ont été obligeamment remis par MM. les Doyens, il me paraît utile d'extraire les passages suivants :

FACULTÉ DES SCIENCES

Dans le courant de l'année universitaire, la Faculté des Sciences a introduit une nouvelle licence ès sciences biologiques, Mention A, qui conduit à un doctorat ès sciences biologiques; l'ancienne licence ès sciences biologiques est devenue la Mention B et conduit au doctorat ès sciences psychologiques.

Le public cultivé de notre ville et les étudiants ont suivi avec beaucoup d'intérêt et généralement très nombreux le cours de limnologie (science des lacs), que la Faculté a fait donner au semestre d'hiver, sous forme de conférences publiques et gratuites, par plusieurs de ses professeurs.

M. le professeur Paul Perrin nous a entretenus de ses recherches personnelles sur le mouvement Brownien; M. E. Weiss, de Strasbourg, fit une conférence sur les rhyniacées, les plus anciennes plantes supérieures connues.

La Faculté des Sciences, avec l'aide de la Commission de publicité, a publié en français, en anglais et en espagnol une notice sur ses divers enseignements, destinée aux étudiants suisses et étrangers. Elle sera suivie d'une autre notice sur les laboratoires de la Faculté.

Pour la première fois la Faculté a organisé des cours de vacances de Botanique et de Géologie qui ont eu un grand succès. Léon W. COLLET, *doyen*.

FACULTÉ DES LETTRES

Durant le semestre d'été, M. Bernard Bouvier, en congé, fut remplacé par M. Pierre Kohler, privat-docent

à l'Université de Berne et au Séminaire par MM. Bochet et Bouchardy.

Diverses conférences ont eu lieu sous les auspices de la Faculté. M. Ekkart, de l'Université de Budapest, a parlé de l'influence de Rousseau en Hongrie. M. Nicolas Jorga, de l'Université de Bucarest, en trois conférences très suivies, a traité des questions sociologiques et historiques relatives aux Balkans. MM. les professeurs à la Sorbonne Bréhier et Focillon furent très écoutés; le premier avait pris pour sujet: *Les Stoïciens*; le second: *Puvis de Chavannes*.

Il faut encore signaler l'aménagement et l'inauguration, le jeudi 10 avril, de la salle Robert Harvey, installée aux Archives d'Etat, grâce à la Fondation Harvey. Salle de travail et de conférences, elle est destinée à servir de foyer aux études historiques sur Genève et le monde anglo-saxon. Différentes conférences d'histoire y sont déjà données régulièrement et, de plus, elle est ouverte aux étudiants poursuivant des recherches particulières.

La Faculté des Lettres s'est également associée à la commémoration du centenaire de Byron. Une séance publique a eu lieu le 2 mai à l'Aula, sous la présidence du Doyen, qui a prononcé une allocution.

Victor MARTIN, *doyen*.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Durant l'année universitaire 1923-1924, la Faculté des Sciences économiques et sociales a suivi une marche normale et a vu le nombre de ses étudiants augmenter.

En remplacement de M. le professeur Tuor, le Conseil d'Etat a nommé professeur extraordinaire de droit commercial, M. Robert Guex, Docteur en droit.

La bibliothèque de la Faculté s'est accrue de près de 200 volumes. Les Archives économiques rendent des services toujours plus marqués aux étudiants, pour leurs

travaux de séminaire. L'un de ces travaux a eu l'honneur d'une publication dans la *Schweizerische Handelwissenschaftliche Zeitschrift*, paraissant à Bâle. Les collections des Archives économiques s'augmentent régulièrement, grâce à l'envoi qui nous est fait de nombreux rapports et documents, par les grandes sociétés industrielles et financières, grâce aussi aux dons qui nous parviennent des Archives économiques de Bâle, du Département du commerce et de l'industrie et de la Chambre de commerce de Genève.

Une série de conférences données par les Directeurs et les Chefs de service de la Société des Nations et du Bureau international du Travail a réuni de nombreux auditeurs.

Ces conférences ont été les suivantes :

- M. Albert THOMAS, Directeur du Bureau international du Travail: *L'Organisation internationale du Travail, le passé, le présent, l'avenir.*
- M. PRIBRAM: *Le Bureau international du Travail, centre de recherches sociales.*
- M. PHELAN: *Le développement de la législation du travail*
- M. di PALMA: *Les relations du Bureau international du Travail avec les organisations patronales, ouvrières et autres.*
- M. Helmer ROSTING: *La protection des minorités par la Société des Nations.*
- M. S. de MADARIAGA: *La Société des Nations et la réduction des armements.*

Plusieurs visites d'établissements industriels ont été faites par les étudiants accompagnés de plusieurs de leurs professeurs, en particulier, à la Société d'industrie électrique des Ateliers de Sécheron et à la comptabilité des Services industriels de la Ville de Genève.

Deux thèses de doctorat ont été présentées à la Faculté, par d'anciens étudiants de la Faculté. L'une, par M. Steinberg, sur *Das Geldkapital*, l'autre par M. Gorski, sur *La loi des rendements non proportionnels au stade*

national. Après une soutenance qui a donné lieu à une très intéressante discussion, MM. Steinberg et Gorski ont été reçus docteurs ès sciences économiques.

Nous voulons enfin signaler les grands services que rend à l'enseignement de plusieurs professeurs de la Faculté le remarquable épidiastroscope dont celle-ci a pu faire l'acquisition, grâce à la générosité de la Société académique. La Faculté est heureuse de saisir cette occasion pour renouveler à la Société académique l'expression de sa vive gratitude.

W. ROSIER, doyen.

FACULTÉ DE DROIT

Professeurs. — Au commencement de l'année, le professeur Moriaud, empêché par ses fonctions de président du tribunal arbitral germano-belge d'assister régulièrement aux séances du Bureau et du Sénat, a demandé à être déchargé de sa charge de vice-recteur. Le professeur Georges Werner, doyen de la Faculté, élu à sa place, a été remplacé, dès le mois de janvier, au décanat, par le professeur Charles Borgeaud.

Le professeur Eugène Borel, président du tribunal arbitral anglo-allemand, partiellement suppléé jusqu'ici de semestre en semestre par les professeurs de Claparède et Meumann et par le Dr Ruediger, secrétaire de Légation attaché au Département politique fédéral, a demandé et obtenu un congé de deux ans. La Faculté a eu le bonheur de s'assurer pour son remplacement les services appréciés de M. William Martin, Docteur en droit, conseiller technique du Bureau international du Travail, qui donnera au semestre d'hiver prochain le cours de droit international. Dans ce domaine, un cours nouveau d'*Histoire des grands traités contemporains* sera donné par le comte Ponzzone, Docteur en droit, que diverses missions diplomatiques pour le compte du Gouvernement italien ont mis en mesure de faire une étude toute spéciale de ces questions actuelles et qui a demandé son inscription au rôle de nos *privat-docents*.

Le professeur Robert Guex, greffier du Tribunal fédéral à Lausanne, a commencé au semestre d'été son enseignement de droit commercial à nos étudiants. Ainsi se renouvellera une tradition de collaboration, inaugurée jadis par le professeur Brocher de la Fléchère, qui a longtemps professé à Lausanne et à Genève. Récemment, la Faculté a eu l'honneur de voir l'un de ses membres, le professeur Paul Logoz, désigné par le Conseil fédéral comme expert juridique pour arrêter, avec le jurisconsulte du Gouvernement de la République Française les termes d'un compromis d'arbitrage relatif au conflit des zones.

Etudiants. — La progression réjouissante des étudiants confédérés qui viennent faire une partie de leurs études juridiques chez nous a continué. Au semestre d'été, les étudiants étrangers et spécialement les Allemands, autrefois si nombreux dans nos auditoires qu'ils en constituaient la majeure partie, en ont repris le chemin pour la première fois depuis 1914, et ceci dans des proportions qui permettent d'espérer un renversement très bienvenu de notre régime de scolarité, bouleversé par la guerre. Appelé à diverses reprises à présenter des rapports sur ce sujet, le doyen de la Faculté a eu la satisfaction d'établir qu'avant la crise dont nous souffrons si cruellement, elle a pu, grâce au nombre de ses élèves venus du dehors, non seulement subvenir à la majeure partie des frais de ses enseignements, mais constituer une source de recettes générales pour la caisse de l'Etat. Le mouvement de reprise qui s'annonce est donc pour elle d'une importance qui doit être signalée.

Relations extérieures. — Le doyen a représenté la Faculté à l'assemblée générale de fondation de la *Société Jean Calvin*, créée comme association auxiliaire de la Faculté de théologie. Il a saisi cette occasion de rappeler que c'est à Théodore de Bèze, premier recteur de l'Académie de Calvin, que notre Haute Ecole est redevable de l'établissement de ses chaires de droit dès le XVI^{me} siècle.

Le rang élevé auquel ces chaires se sont maintenues est attesté par les hautes fonctions juridiques internationales auxquels plusieurs de leurs titulaires ont été

appelés. Le contre-coup de ces honneurs, auxquels nous n'étions point préparés, comme les Facultés des grands centres européens, par l'existence de chaires auxiliaires, s'est fait sentir sur nos auditoires par le nombre de leçons déplacées pour cause d'absence. Mais des mesures ont été prises pour que les vides momentanés soient comblés de telle sorte que nul n'ait à en pâtir et que la Faculté puisse recueillir sans arrière-pensée le fruit du travail accompli au loin. Il nous importe, plus qu'on ne l'imagine en dehors des cercles spécialement informés, que la jurisprudence nouvelle du droit international privé qui s'établit en ce moment soit formulée en des jugements qui portent le nom de professeurs de Genève. C'est une recommandation durable et de conséquence pour les études juridiques qu'on y poursuit.

Les Facultés suisses, qui nous envoient un nombre croissant de leurs étudiants, ont manifesté leurs sentiments en choisissant, malgré les distances, notre ville comme lieu de réunion de leur colloque interuniversitaire, qui se réunira cette année le 14 juin et que nous avons l'honneur d'organiser.

Ch. BORGEAUD, *doyen*.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Nous avons déjà signalé l'an dernier le fait réjouissant que le nombre des étudiants de la Faculté de théologie avait augmenté comparativement à celui des semestres précédents. Cette année — nous sommes heureux de le constater — ce progrès s'est encore accentué. La Faculté a compté 25 étudiants, 5 auditeurs, plus 11 jeunes filles étudiantes des « Ministères féminins ». Au total, 41 élèves suivant les cours réguliers de la Faculté. A ce chiffre, il convient d'ajouter celui des personnes s'intéressant aux questions religieuses et fréquentant les cours destinés au grand public.

Durant cette année, la Faculté a été éprouvée par la mort de M. Lucien Gautier, professeur honoraire de l'Université. M. Gautier, n'avait pas craint de mettre

comme privat-docent ses vastes connaissances au service de nos étudiants et du public de notre ville. Ses cours étaient très appréciés et son départ a laissé un grand vide.

M. Auguste Gampert, professeur à la Faculté libre de théologie de Lausanne, avait accepté de remplacer M. Gautier au semestre d'hiver dernier déjà; il a encore assumé cette tâche pour le semestre d'hiver prochain; comme privat-docent, il continuera l'enseignement de son maître regretté.

La maladie a frappé M. Georges Fulliquet, ancien recteur, et l'a empêché de donner son cours pendant ce semestre d'été. Sur la proposition de l'Université, M. le président du Département de l'Instruction publique a confié le remplacement de notre collègue à M. Georges Berguer, docteur en théologie et à M. Auguste Lemaître, licencié en théologie. Nous avons été heureux que ces deux Messieurs aient bien voulu se charger, au pied levé, de l'enseignement important de l'apologétique et de la dogmatique et nous leur en exprimons notre reconnaissance. Nous faisons des vœux sincères pour que M. Fulliquet puisse reprendre ses cours au semestre prochain.

ROCHAT, *doyen*.

FACULTÉ DE MÉDECINE

La Faculté de Médecine a enregistré avec satisfaction la reprise des cours du professeur Kummer, dont il est parlé d'autre part.

Il convient de noter que son doyen a été chargé de l'organisation, comme président, de la réunion internationale d'hygiène du travail qui doit avoir lieu à Genève en juillet.

La question des économies qui pourraient être réalisées en 1925 est actuellement à l'étude. Elle doit être étudiée parallèlement avec la question des laboratoires des hôpitaux et services annexes. Il s'agit d'un problème compliqué et par là difficile, qui ne peut être résolu d'une manière unilatérale.

H. CHRISTIANI, *doyen*.

COURS DE VACANCES

Les cours de vacances, dirigés par M. G. Thudichum, privat-docent, ont réuni 160 participants, soit 50 de plus que l'an passé. Outre les cours de français, il avait été organisé, comme l'an passé, des conférences sur les questions internationales qui y furent faites par 32 conférenciers, professeurs de l'Université, membres du Secrétariat de la Société des Nations ou du Bureau international du Travail, hommes politiques ou professeurs étrangers.

* * *

ETUDIANTS

Un fait très important à signaler est la reconstitution du Comité de patronage des étudiants. M. le professeur Werner, vice-recteur, eut la grande amabilité de s'en charger. Dès les mois prochains, le Comité entrera en fonction et nos étudiants étrangers au canton se sentiront dorénavant bien entourés. L'Université adresse ses remerciements aux Dames et aux Messieurs qui ont accepté de faire partie du Comité de patronage et des Comités annexes. M. Thudichum en est le secrétaire; sa grande expérience, acquise par l'organisation des cours de vacances, le désignait pour ce poste.

C'est également pour attirer de nouveaux étudiants, que s'est formée une Commission de publicité, dont M. Roussy, qui nous a déjà rendu de si grands services dans ce domaine, est le secrétaire.

Nous ne renonçons point à l'espoir de nous voir revenir des élèves des pays balkaniques, que le change défavorable retient encore. Mais nous ne voulons point perdre de temps; c'est pourquoi notre publicité cherche à atteindre également les nations à devise élevée.

La munificence de la Société académique a permis de réaliser ces projets, pesés depuis longtemps; l'Association des anciens étudiants — qui mériterait de se développer beaucoup plus — y a contribué également. A toutes deux, nous exprimons notre très vive gratitude.

En décembre, M. le professeur Albert Richard a pris la parole lors de la réception des nouveaux étudiants. Il les a introduits dans la carrière académique par d'excellents conseils et a dessiné: « Le rôle de l'Université et la tâche de l'étudiant ». L'orchestre universitaire, sous la direction de M. F. Hay, a donné un cachet artistique à cette manifestation tout à fait cordiale.

L'Association générale des étudiants a soumis ses statuts à l'approbation du Sénat, Après quelques modifications, ils ont été acceptés et doivent encore être ratifiés par le Département. Dès lors, nos étudiants seront organisés comme leurs collègues des autres universités suisses.

Il s'est formé aussi un « Groupement universitaire en faveur de la Société des Nations », qui compte des sections dans diverses de nos hautes écoles. M. le professeur Rappard vous en parlera tout à l'heure.

Espérons que ces associations pourront contribuer à la diffusion de l'idéal généreux qui devrait être la base des rapports entre les êtres humains.

Enfin, les étudiantes, elles aussi, ont éprouvé le besoin de constituer une société. Elle porte le nom très pacifique de « Ilfas » — *In labore felicitas* — et le recteur lui souhaite un avenir particulièrement heureux et fécond en travaux.

Belles-Lettres vient de célébrer son centenaire par des fêtes brillantes. Une séance littéraire a réuni à l'Aula les Vieux et les Actifs, avec les Professeurs. Ce fut une manifestation touchante d'attachement réciproque. L'Université en est fière autant que reconnaissante. En cette période de crise il est bon de se sentir aimé et appuyé.

* * *

L'importante question des économies a préoccupé et préoccupe encore l'Université qui l'étudie sérieusement.

Au cours de plusieurs entrevues que nous eûmes avec M. Mussard, président du Département de l'Instruction publique, il nous assura qu'il nous informerait de tout projet tendant à modifier l'état actuel de l'enseignement, afin que ces projets puissent être étudiés par l'Université.

Nous sommes reconnaissants à M. le président du Département pour la bienveillance avec laquelle il a toujours reçu nos desiderata et le soin qu'il a mis à les examiner.

Mes remerciements vont encore à MM. les membres du Bureau et au corps professoral, pour leur aide si effective durant les deux années écoulées.

Enfin, je constaterai avec plaisir et gratitude que les rapports entre professeurs et étudiants ont toujours été empreints de la plus parfaite cordialité.

Et je terminerai par la préoccupation seconde, mais la plus importante, du recteur sortant de charge.

Déjà, il a été mentionné que les professeurs ont, sans difficultés, consenti à un prélèvement sur leurs traitements. Ce ne sont donc nullement des motifs égoïstes qui les poussent à défendre avec toute l'énergie possible l'intégrité des crédits de laboratoires et de bibliothèques: en dépit de la tempête qui menace, ils veulent conserver à l'Université, qui leur est chère, toute sa valeur. Or, cette valeur se mesure bien moins par le nombre de leçons qui se donnent que par l'activité des laboratoires, des séminaires, des cliniques, etc. Et, de nouveau, cette activité ne peut fructifier qu'à l'aide d'instruments, de matières premières, de livres, etc. Et voilà pourquoi le corps professoral, unanime en cela, s'est déclaré prêt à être économe en tout et partout, à la seule condition que l'enseignement — dans le sens large énoncé plus haut — ne soit diminué en rien.

Nous voudrions, au contraire, voir l'intérêt de la population pour l'Université augmenter par l'organisation de cours publics et gratuits. Nous persistons à croire

que de nombreuses personnes ne se rendent pas exactement compte de l'influence variée mais toujours heureuse qu'exerce l'Université sur la vie genevoise.

Et nous ne saurions terminer mieux cet exposé qu'en citant la conclusion de la brochure de M. G. Werner (Observations de l'Université sur la question des économies): « L'Université demande expressément à être consultée sur toutes les questions qui l'intéressent directement ou indirectement. Elle exprime le vœu que les autorités la soutiennent dans l'effort qu'elle fait pour maintenir ses relations et en créer de nouvelles. Son avenir n'intéresse pas seulement le corps professoral, mais Genève entière. »

